

Caractérisation piscicole : 16 espèces recensées dans quatre rivières de la Chaudière

Scott, 24 avril 2025. – Le COBARIC, OBV de la rivière Chaudière, a réalisé des pêches électriques en juillet 2024 afin de caractériser des populations de poissons dans les MRC de Beauce-Centre, des Etchemins, de Lotbinière et de la Nouvelle-Beauce. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de projets d'amélioration de cours d'eau prévus dans les prochaines années.

Résultats des inventaires 2024

Les pêches se sont déroulées dans 4 cours d'eau différents, soit la rivière Chassé à Sainte-Marie, le Bras Saint-Victor à Saint-Victor, le Petit bras d'Henri à Saint-Narcisse-de-Beaurivage et la Décharge du Lac à Busque à Saint-Benjamin. Au total, 6 stations ont été inventoriées.

Données de pêche 2024 :

Cours d'eau	Nombre de poissons identifiés	Nombre de stations	Localisation
Bras Saint-Victor	75	2	Saint-Victor
Petit Bras d'Henri	47	1	Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Rivière Chassé	82	2	Sainte-Marie
Décharge du lac à Busque	72	1	Saint-Benjamin

Au total, 16 espèces de poissons différentes ont été pêchées, dont l'achigan à petite bouche, la barbotte brune, la perchaude et l'omble de fontaine.

Une démarche renouvelée chaque année

Le COBARIC réalise des pêches annuellement afin de documenter la population piscicole dans des secteurs ciblés. Les informations récoltées sont utilisées comme leviers pour la réalisation d'études ou de travaux de réaménagement des cours d'eau. « Pour convaincre les partenaires d'un milieu de mettre un projet sur pied, il faut souvent leur arriver avec de premières données concrètes. Pour cela, un rapport d'inventaire piscicole est généralement apprécié. » explique Véronique Brochu, directrice générale du COBARIC.

Par ailleurs, les données servent aussi au suivi des populations sur un temps plus long : « Chaque saison, nous transmettons nos données de pêche au ministère de l'Environnement,

de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qui les intègre à ses suivis à long terme. » ajoute Véronique Brochu.

En 2024, le projet a bénéficié d'une aide financière d'Héritage Faune, la fondation de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs qui promeut la conservation et la mise en valeur des espèces et des habitats fauniques.

Toujours grâce au financement de la fondation Héritage faune, le COBARIC réalisera des pêches sur les rivières du Loup et Pozer, en milieu agricole à l'été 2025. Une dizaine de stations d'échantillonnage y sont prévues.

À propos de la pêche électrique

Bien que son nom puisse surprendre, la pêche électrique est une méthode de recensement respectueuse du poisson. Un champ électrique, contenu dans une section contrôlée du cours d'eau, permet de neutraliser temporairement les poissons pour les capturer, les identifier et les mesurer. Lors de l'exercice, tous les poissons sont relâchés vivants de façon sécuritaire. Cette méthode est encadrée et nécessite un permis SEG (permis pour la capture d'animaux sauvages à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune) délivré par le ministère.

À propos du Comité de bassin de la rivière Chaudière

Le COBARIC, organisme de bassin versant de la rivière Chaudière, concerte le milieu municipal, forestier, industriel, agricole, communautaire ainsi que les citoyens à une utilisation harmonieuse de l'eau. Il les accompagne dans la réalisation d'activités pour qu'ils deviennent des acteurs engagés dans la préservation de l'eau et de ses habitats, afin de garantir que l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière, celle de ses lacs, milieux humides et ruisseaux, reste disponible en quantité et en qualité pour répondre à tous les besoins, aujourd'hui comme demain.

- 30 -

Source :

Marine Gaumer, chargée de projets en communication
COBARIC – OBV de la rivière Chaudière
T. 418-389-0476, poste 3
C. marine.gaumer@cobaric.qc.ca

Pour information :

Véronique Brochu, directrice générale
COBARIC – OBV de la rivière Chaudière
T. 418-389-0476 poste 1
C. veronique.brochu@cobaric.qc.ca